

L'EMPLOI ET LE TRAVAIL EN FRANCE

L'impact des 35 heures

Une étude de la FONDATION CONCORDE (*)

Janvier 2003

(*) Forum des économistes de la Fondation Concorde

SOMMAIRE

Introduction

Les chiffres références de l'emploi et du travail en France

1. Chômage : le mauvais exemple français
2. Chômage des jeunes : l'autre "exception française"
3. Le taux des actifs se resserre : jeunes et plus de 50 ans premiers touchés
4. La lente dégradation de la situation économique et financière de la France

Les 35 heures, une mesure humainement désastreuse

1. Une vieille idée d'utopistes
2. Une mesure inadaptée au contexte actuel de la France
3. Une mesure dogmatique et cynique
4. L'appréciation des entrepreneurs reste globalement négative
5. Les conséquences sur les salariés

Conséquences sur l'économie du pays

1. Les 35 heures ne réduisent pas le chômage
2. L'attractivité du territoire remise en cause
3. L'effondrement de la création d'entreprise
4. Des coûts astronomiques et des résultats faibles

Conclusion : les 35 heures, régression sociale

Introduction

Ce document est une critique documentée des politiques économiques conduites depuis vingt ans dans notre pays et tout spécialement de la loi de réduction du temps de travail (RTT) qui est venue fragiliser gravement notre économie. Elle a compromis dans une période exceptionnelle, 1998 à 2001, l'occasion d'une véritable relance des entreprises et de l'activité, seules en mesure de garantir une création durable d'emplois.

Ainsi, au lieu de mobiliser les énergies pour créer la richesse, nous avons été emmenés dans des combats théoriques où la démagogie a pris le pas sur la raison. Pourtant, il est à la portée de toute personne normale de penser que la réduction du temps de travail peut être amenée à varier suivant la taille et la nature de l'activité de l'entreprise, qu'il est bon effectivement de réduire le temps de travail pour les emplois les plus durs mais qu'il est bon aussi de laisser libres ceux qui veulent travailler et s'enrichir ; qu'à chaque époque correspond un « temps de travail », toujours aménageable dans un souci de justice, mais que ce temps de travail brutalement diminué risque, dans un monde ouvert, de remettre sérieusement en cause notre richesse collective et avec elle le pouvoir d'achat de celles et de ceux au bénéfice de qui la mesure a initialement été prise.

C'est une atteinte au bon sens dont on devra payer longtemps les conséquences. Il ne peut être profitable à personne de nier les réalités.

En effet, la France n'est pas seule. Chaque jour, des milliards de gens se battent partout dans le monde pour pouvoir travailler, participer à ce grand système économique international qui produit et qui échange. Il s'agit d'hommes et de femmes qui ne comptent pas leurs heures.

Dans ce monde qui bouge, aurions-nous trouvé ce « modèle » politique qui permettrait de rester riche, d'améliorer le pouvoir d'achat des Français les plus modestes, de réduire les inégalités et d'aider les pays pauvres en travaillant moins ? C'est ce que l'on a tenté, pendant plusieurs années, de faire croire aux Français en leur promettant plus d'emplois et de richesses grâce à la réduction du temps de travail.

L'histoire nous enseigne pourtant que les mouvements d'inspiration socialiste n'apportent avec leur utopie que la pauvreté.

Ainsi, va notre pays, au gré des expériences idéologiques ratées, de la « nationalisation » des moyens de production, en 1981, à la réduction obligatoire du temps de travail de 1998, de 1 700 000 chômeurs en 1981 à 2 400 000 chômeurs en 2002 (au sens du BIT), de la 7^{ème} place en termes de PIB par habitant à la 19^{ème} !

Ces coups de boutoir idéologiques contre notre société et notre économie, relayés par des dizaines de mesures qui confinent au harcèlement des entrepreneurs, à la spoliation du travail et à la négation d'une liberté individuelle toute simple, celle du travail, ont rendu la vie impossible aux plus vulnérables, et n'ont pas contribué à l'enrichissement des Français. Le bilan doit aujourd'hui être fait.

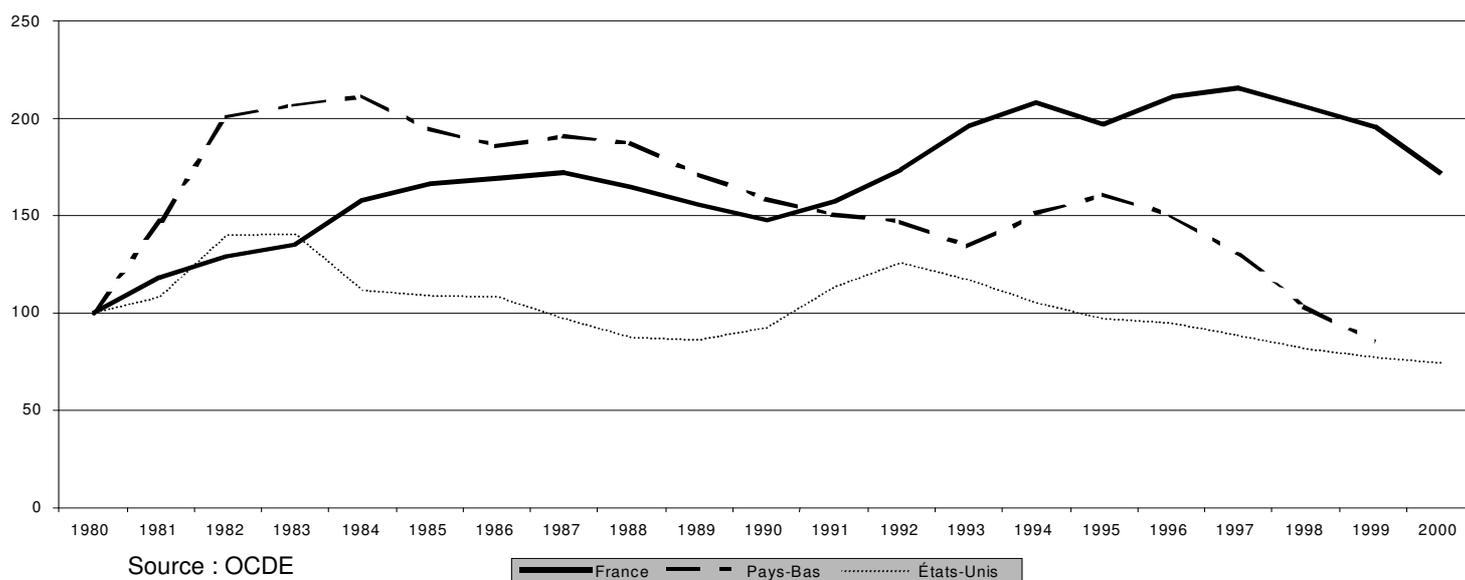
Les chiffres références de l'emploi et du travail en France

1 - Chômage : le mauvais exemple français

De 1980 à 2002, le chômage a connu une extension invraisemblable en France. Un observateur étranger comparant les résultats de plusieurs pays développés appartenant à la même catégorie de richesse jugerait sévèrement les résultats français : « comme si rien n'avait été fait pour remettre les demandeurs d'emplois au travail ». Certains analystes économiques n'hésitent d'ailleurs pas à mettre la bonne foi des hommes politiques en cause. Veulent-ils vraiment résoudre le problème du chômage ? Depuis 20 ans, nos compatriotes attendent ...

Il est urgent de considérer que ce sont d'abord les entreprises et les entrepreneurs qui créent les emplois. Il est urgent, au risque de contrarier la « technostructure », de ne pas lier exclusivement la création d'emplois à l'attente d'un hypothétique retour à une croissance forte.

Graph 1 : Evolution du nombre de chômeurs en France, aux pays bas et aux Etats Unis de 1980 à 2000
Base 100 en 1980



Le chômage en France est en outre généralement de plus longue durée, donc plus pénible socialement.

Tabl. 1 : Décomposition par durée du chômage en 2000

	Chômage total	Moins d'un mois	>1 mois et <3 mois	>3 mois et <6 mois	> 6 mois et < 1 an	1 an et plus
Canada	100,0	24,5	37,2	15,2	7,9	10,7
Allemagne	100,0	5,8	11,4	14,4	15,7	50,3
Espagne	100,0	4,4	14,6	15,1	16,7	46,1
France	100,0	3,5	15,8	16,6	18,3	40,1
Royaume-Uni	100,0	15,5	22,4	18,8	15,2	27,9

Italie	100,0	6,2	8,5	9,8	14,3	60,1
Japon	100,0	13,4	23,9	15,8	21,4	25,5
États-Unis	100,0	45,0	31,9	11,8	5,4	6,0

Source : OCDE

2. Le chômage des jeunes : une autre "exception" française

Notre pays n'est plus en mesure de procurer aux jeunes générations arrivant sur le marché du travail les emplois en nombre nécessaire, et cela désormais quelles que soient leurs qualifications. De notre point de vue, il est temps que le chômage des jeunes devienne « une cause nationale ». Le taux d'emploi des jeunes est l'indicateur de vitalité économique par excellence.

Dépités par le peu de perspectives que leur offre le marché du travail en France, une partie croissante de notre jeunesse s'expatrie. C'est donc une vraie fracture structurelle qui tend à isoler notre pays et le rend plus vulnérable dans l'environnement de compétition mondialisée.

Tabl 2 : Taux de chômage des 15-24 ans en 2000 :

Les jeunes sont plus souvent au chômage en France qu'à l'étranger et ce d'autant qu'ils sont peu diplômés

Niveau de formation	Canada	Allemagne	Espagne	France	Royaume-Uni	Italie	Japon	États-Unis
Inférieur au 2ème cycle du secondaire	18,82	9,95	25,34	30,85	28,47	31,29	25,93	15,77
Secondaire 2ème cycle et post-secondaire non tertiaire	10,72	6,43	26,04	17,63	11,14	31,78	10,14	8,4
Tertiaire type A et programme de recherche de haut niveau*	6,46	-	36,13	11,41	4,73	25,82	8,06	4,56
Tertiaire type B **	5,72	-	22,68	9,76	6,09	-	7,59	3,35
Total	12,38	7,78	26,11	20,75	11,81	31,47	10,79	10,3

* programmes qui assurent le niveau de formation requis pour accéder à une profession exigeant de grandes compétences ou à un programme de recherche de haut niveau. + niveau réservé aux programmes tertiaires qui conduisent à l'obtention d'un diplôme de recherche de haut niveau. Les programmes sont consacrés à des études approfondies et à des travaux de recherche originaux.

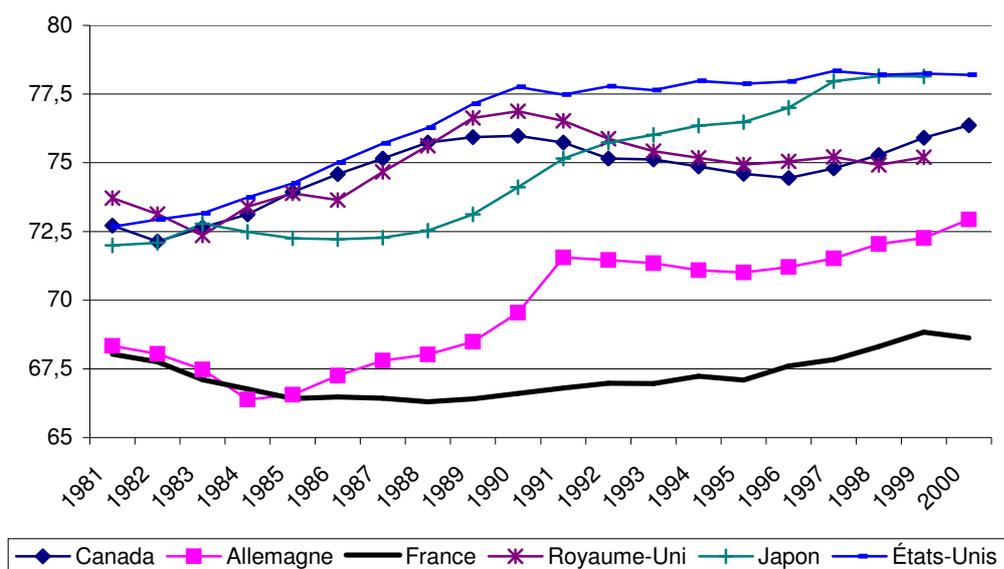
** Leurs contenus sont, en général, conçus pour préparer les étudiants à intégrer une profession précise.

Source : OCDE

3 - Le taux des actifs se resserre : jeunes et + de 50 ans premiers touchés

Un taux d'activité faible, spécialement chez les plus jeunes et les plus âgés, annonce un « rétrécissement de l'ensemble des activités », accompagné d'une diminution parallèle des opportunités d'emplois dans le secteur privé.

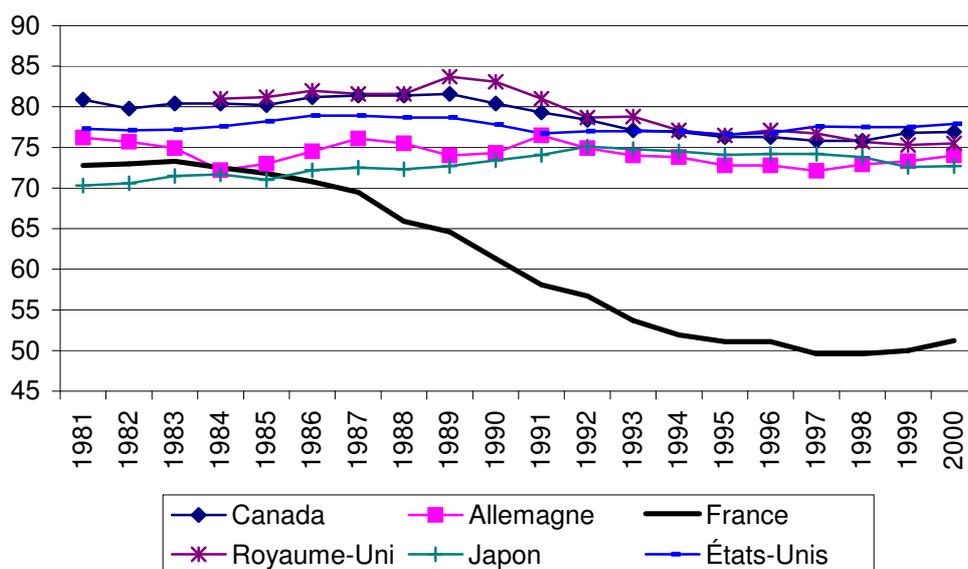
Graph 2 : Taux d'activité des 15-64 ans sur la période 1981-2000



Source : OCDE

En réalité l'économie française se recroqueville.

Graph 3 : Taux d'activité des 20-24 ans sur la période 1981-2000



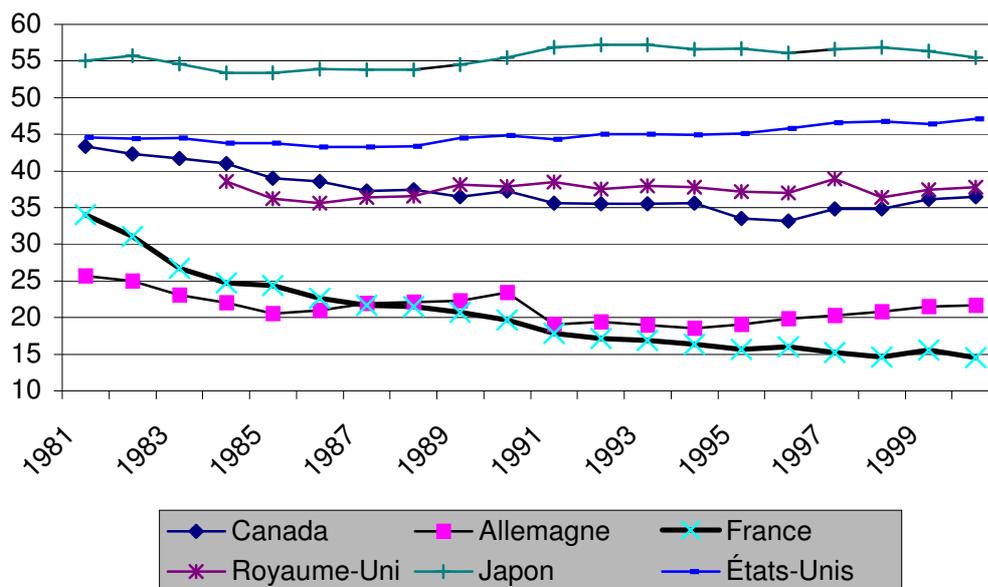
Source : OCDE

Tabl 3 : Taux d'activité des 55-59 ans en 2000

Canada	Allemagne	Espagne	France	Royaume-Uni	Japon	États-Unis
63	66,6	51,5	58,8	66,1	76,1	68,8

Source : OCDE

Graph 4 : Taux d'activité des 60-64 ans sur la période 1981-



2000

Source : OCDE

Comment observer ces chiffres sans inquiétude ? Les Français comprendront mieux que les socialistes que plus d'emplois conduit à plus d'activités, donc à plus de travail, donc à plus de pouvoir d'achat. Plus de monde au travail correspond à moins de charges partagées et à plus de pouvoir d'achat. Le contraire, c'est-à-dire la réduction du temps de travail ne peut globalement qu'aboutir à l'effet inverse : moins d'activités, plus de charges et moins de pouvoir d'achat !

4 - La lente dégradation de la situation économique et financière de la France

Le P.I.B. par habitant de la France est passé du 7^{ème} au 19^{ème} rang

Lorsque l'on regarde, le niveau de PIB (PPA) ramené au nombre d'habitant, en 1997, dans les pays de l'OCDE, la France rétrograde au 19^{ème} rang derrière le Luxembourg, les Etats-Unis, la Suisse, la Norvège, l'Irlande, le Danemark, le Canada, l'Islande, les Pays-Bas, la Belgique, l'Australie, l'Autriche, le Japon, l'Allemagne, la Suède, l'Italie, le Royaume-Uni. Depuis, elle a été doublée par la Finlande, passant au 19^o rang. Dans son rétroviseur se trouvent la Nouvelle Zélande et l'Espagne. En 1981, la France était 7^{ème} seulement derrière les Etats-Unis, la Suisse, le Canada, le Luxembourg, l'Islande et l'Allemagne.

Comparés aux pays du G7 auxquels on adjoint l'Espagne, on constate que la France, sur la période 1981-2000 aura connu une des croissances annuelle les plus faibles.

Tabl 4 : Croissance annuelle sur la période 1981-2000

	Canada	Allemagne	Espagne	France	Royaume-Uni	Italie	Japon	États-Unis
PIB	2,48	2,58	2,94	2,12	2,65	1,97	2,71	3,41
PIB /habitant	1,33	1,04	2,69	1,67	2,31*	1,84	2,35*	2,44

* période 1981-1999

Source : OCDE

L'endettement : un pays qui vit à crédit chargé d'une dette de 57 % du PIB en 2001.

La dette, en France, était déjà lourde en 1997 : 83 600 FF (12 750 euros) par habitant. Depuis, la situation s'est encore dégradée : en 2001, cette charge atteint 90 900 FF (13 850 euros) ce qui correspond à une dette nationale astronomique de 5 400 Milliards de francs (820 Md€).

Tabl 5 : endettement de la France

France	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Niveau de la dette (% pib)	35,7	39,6	45,8	48,5	51,9	57,1	59,3	59,5	58,5	57,6	57,3
Dette en Francs/habitants	43175	49253	57597	63000	69634	78276	83592	86978	88088	89597	90936
Dette en euros/habitants	6585	7512	8785	9609	10620	11939	12749	13266	13435	13665	13869

Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Les 35 heures, une mesure humainement désastreuse

C'est donc dans une situation de fragilité de notre économie, dans une atmosphère de doute que la déferlante idéologique des 35 h est arrivée, prenant au dépourvu des centaines de milliers d'entreprises, ralentissant l'activité pendant plusieurs années et tuant l'essentiel du dynamisme et des perspectives de croissance, vrais moteurs du développement.

L'indifférence que les gouvernements socialistes ont montré alors face aux préoccupations des chefs d'entreprises, la myopie de leur comportement politique et finalement le cynisme avec lequel ils ont joué avec les intérêts économiques du pays ne pouvaient conduire à terme qu'à de nouvelles difficultés.

Les partisans des 35 heures auront beau mettre en exergue les taux de croissance de la période et les créations d'emplois ; ceux-ci ne furent que les fruits éphémères d'une embellie passagère due à la conjoncture mondiale, dont les socialistes surent mal profiter. Ils ne peuvent cacher l'affaiblissement de notre pays commencé en 1981, et dont on mesure aujourd'hui les conséquences.

1 – Une vieille idée d'utopistes

Les exemples historiques auraient du faire réfléchir. Le partage du travail n'est pas une idée neuve. Les historiens de l'économie parlent d'un empereur chinois, au moyen-âge, qui voulut faire partager charges et revenus et ne réussit au final qu'une des plus grandes famines de l'histoire de la Chine. Plus près de nous, le Kenya, au début des années 1970, décréta que les entreprises devaient engager 20 % de salariés en plus. Les exemples historiques montrent que le concept de partage du temps de travail participe d'une stratégie désespérée appliquée dans des situations difficiles !

Les Etats-Unis eux-mêmes n'y échappèrent pas (il y a quand même soixante dix ans). Au milieu de la Grande Dépression, durant l'automne 1932, le syndicat AFL (American Federation of Labor) lança l'idée d'une loi limitant la durée du travail hebdomadaire à 30 heures. Dans le cadre de l'élection présidentielle américaine, l'idée prit de l'ampleur. Le sénateur démocrate de l'Alabama, Hugo Black, déposa au Sénat une loi interdisant le commerce entre états et l'importation des biens produits par des entreprises où les salariés étaient employés plus de cinq jours par semaine ou six heures par jour. Début 1933, la semaine de 30 heures était en

passé d'être inscrite dans la loi. Le projet fut approuvé au Sénat, par un vote de 53 voix pour et 30 voix contre, le 6 avril 1933¹.

Que déclara alors le Président Franklin D. Roosevelt ? Que ce n'était que pur socialisme ! Il créa une commission à la Chambre des Représentants qui vida le projet de son contenu et rédigea à la place une loi générale sur le travail. En parallèle, le Président lança un grand plan de relance, le « New Deal ».

Mais certaines entreprises diminuèrent d'elles-mêmes le temps de travail. Ce fut le cas de Kellogg et de US Steel, mais cette diminution allait de pair avec des réductions de salaires conséquentes.

Puis, après la Grande Dépression, la durée moyenne du travail augmenta. Le mouvement pour la réduction du temps du travail disparut et les ouvriers y devinrent très opposés.

2. Une mesure inadaptée au contexte actuel de la France

De nombreux éléments montrent que la réduction autoritaire du temps de travail à 35 heures constituait une décision aventureuse marquée par l'impréparation, l'absence d'expérimentation et le mépris des conséquences.

Première idée fausse : Les 35 heures sont dans la continuité de la tendance séculaire de la baisse de la durée du travail.

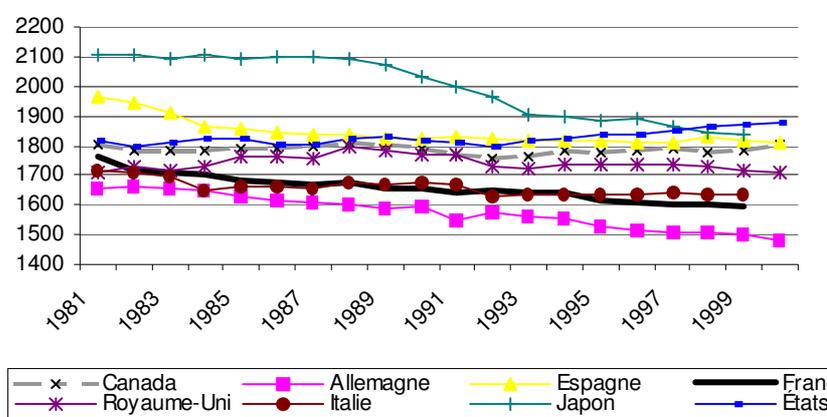
Les économistes montrent que dans ce domaine rien n'est linéaire. Sans compter que la situation de l'emploi ne s'y prêtait pas en 1997.

Les socialistes avaient en fait oublié :

- que la France avait déjà l'une des durées du travail les plus faibles :

En 1997, avec 1605 heures de travail par an par salarié, la France travaillait déjà moins que 14 pays de l'OCDE dont certains réputés pour un grand pragmatisme social comme la Suède, la Finlande ou l'Islande. Ainsi, les Etats-Unis travaillaient 15 % de plus, le Japon et l'Australie 16 %, le Mexique 20 %, la République tchèque, 29 % et la Corée du Sud 52 %.

Graph 5 : Durée du travail sur la période 1981-2000



Source : OCDE

¹ D'après Ben Hunnicutt, *Work Without End*, Temple University Press, 1988.

- *que la France est, de surcroît, l'un des pays qui fait le moins travailler sa population en âge de travailler, notamment les jeunes et les plus âgés :*

Le modèle français se caractérise donc par une réduction de la durée de la carrière. Les jeunes font des études de plus en plus longues, les quinquagénaires partent fréquemment en préretraite. Ainsi de 1981 à 2000, le taux d'activité des Français de 20 à 24 ans est passé de 72,8 % à 51,2 %. Celui des Français de 60 à 64 ans de 34% à 14,5 %. Le taux d'activité des 55-59 ans est lui aussi un des plus bas de l'OCDE. Le taux d'activité globale, des 15-64 ans, n'est lui que de 68,6 % en 2000.

- *Que dans la plupart des pays la durée du travail augmente: même la Suède, considérée comme la championne des avancées sociales, figure en bonne place dans le palmarès de la hausse de la durée du travail.*

Sur la période 1991-1997, la durée annuelle du travail a augmenté dans 7 pays de l'OCDE (Australie, Canada, Finlande, Mexique Nouvelle-Zélande, Suède, Etats-Unis). La Suède tient la haut du pavé avec 6,2 % de hausse sur la période. Depuis 1997, 5 autres pays de l'OCDE (Suisse, République tchèque, Espagne, Islande et Corée du Sud) ont rejoint cette tendance haussière. En la matière, il n'y a donc pas un « retard » national à rattraper, au contraire. En France, il y a eu également des contre-tendances, avec l'augmentation du temps de travail, de 1938 jusqu'à la fin des années 50, à cause du réarmement, de la reconstruction et de la croissance.

Dans tous les pays, le travail constitue une valeur essentielle de la société. Vouloir le réglementer de manière trop autoritaire reviendrait à substituer l'Etat au citoyen. Or, c'est à lui seul de décider. La société se doit de lui offrir de multiples opportunités.

3 – Une mesure dogmatique et cynique

C'est une promesse politique à laquelle les dirigeants socialistes ne croyaient pas...

En 1991, lors d'un congrès de la CFDT, Martine Aubry s'exprimait ainsi : *"J'ai bien compris qu'ici pour se faire applaudir, il faut parler de la réduction du temps de travail. Eh bien, vous allez être déçus. Je ne crois pas qu'une mesure généralisée de réduction du temps de travail créerait des emplois. Il n'y a pas de solution miracle"*. A peine élu, Lionel Jospin affirmait : *" le slogan des 35 heures payées 39 n'est pas le nôtre. Il serait antiéconomique"*. Dans *Libération*, le 26 septembre 1997, Dominique Strauss-Kahn déclarait *" Nous n'avons jamais dit 35 heures payées 39. Ce serait détruire des emplois à coup sûr²"*.

... mais qu'ils appliquent tout de même.

Martine Aubry le concède elle-même: *"les 35 heures, on les a promises. On est bien obligé de les faire"*.

Dans une réunion avec Jean Gandois, Président du CNPF, Lionel Jospin déclara : *"Il n'est pas certain que les 35 heures créent des emplois, mais j'ai une majorité plurielle et je dois en tenir compte"*. Au conseil national du PS, du 27 septembre 1997, il affirmait encore : *"Si les 35 heures devaient venir tout de suite et être payées 39, le coût ne serait pas supportable pour les entreprises. Ce serait donc une mesure antiéconomique. Mais, si le passage aux 35h, devait entraîner une baisse de salaire, ce serait une mesure antisocialiste et une faute politique"*. Et comme dit justement Marc Blondel : *" Dès lors que Jospin réunissait une grande conférence à*

² Philippe Alexandre et Béatrix de L'Aulnoit, *la Dame des 35 heures*, Robert Laffond, 2002.

Matignon et non rue de Grenelle, il n'était pas possible qu'il n'impose pas un calendrier. En France la durée du travail a toujours été fixée par la loi³.

Les études commandées furent très optimistes, car basées sur des méthodes qui étaient, à cette époque, déjà largement reconnues comme non pertinentes. D'ailleurs, les responsables hiérarchiques des auteurs de ces études le signaleront très nettement et courageusement. L'OFCE écrit en 1997 : *"la réduction de la durée du travail est indissociable d'une baisse des revenus des salariés en place"*. L'OFCE écrit en 1998 : *"l'impact sur l'emploi est maximal lorsque la réduction de la durée du travail se fait à coût inchangé pour l'entreprise"*.

Les patrons des services d'études sont particulièrement prudents, estimant que les travaux effectués ne sont pas des prévisions. Jean-Paul Fitoussi, président de l'OFCE, déclarait en 1998 : *"Confronté à cette radicale nouveauté, il n'est pas d'autre méthode pour le chercheur que de procéder par hypothèses, dont chacune est forcément simplificatrice et dont la conjugaison conduit à un résultat fragile"*⁴. Il souligne même que ces conditions sont *"si nombreuses, et certaines si peu probables, qu'on doute qu'elles puissent être effectivement réunies"*. Le titre même retenu pour sa présentation, "Utopies pour l'emploi", est sans équivoque⁵. Quant à Jean-Claude Trichet, Gouverneur de la Banque de France, il déclarait : *"La Banque de France, à la demande du ministre de l'Emploi et de la Solidarité et **selon les hypothèses fournies par ce ministère**, a effectué une simulation... Les modèles économétriques actuels ne donnent probablement pas de bonnes images de la réalité et ne sont pas adaptés pour jouer un rôle prédictif"*.

D'autres modélisations, basées sur une description fine et dynamique du marché du travail, et beaucoup plus aptes à analyser le problème, étaient à l'époque défavorables au projet comme le montraient les travaux entrepris depuis 1994, par Pierre Cahuc, lauréat du prix du meilleur jeune économiste 2001⁶.

Ainsi, la réduction obligatoire du temps de travail était, dans l'état de la France en 1997, une décision purement politique, qui ne pouvait qu'affaiblir notre économie et notre capacité future à créer des emplois.

Examinons maintenant comment, dans leur application immédiate, les 35 heures furent reçues par ceux qui sont trouvés directement concernés par cette mesure.

4 – L'appréciation des entrepreneurs reste globalement négative

Pour la première fois, le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, en avril 2002 (!), publie une enquête réalisée par la DARES⁷ auprès des entreprises pour connaître leur opinion sur les 35 heures. Parmi les employeurs passés aux 35 heures, ceux qui jugent positif l'impact de la RTT sur la situation économique globale de leur établissement n'emploient que 5 % des salariés, contre 28 % pour ceux qui le jugent négatif. Le solde d'opinion des employeurs vis-à-vis de cet impact économique est donc négatif de -23 points, comme le montre le tableau. La perception des employeurs est massivement négative pour les coûts salariaux (-75 points), les coûts de gestion de l'organisation (-47 points) et la rentabilité (-44 points). Elle est en revanche positive pour la durée d'utilisation des équipements (+8 points), la productivité (+15 points) et surtout la polyvalence des salariés (+ 46 points). La qualité et la réactivité des entreprises sont moins

³ Idem.

⁴ Citation d'après Didier (1998), « 35 heures, entre "utopies" et réalité », *Revue de Rexecode*, 1er trimestre 1998.

⁵ Jacques Lesourne et Antoine-Tristan Mocilnikar, « La réduction de la durée légale du travail : une fausse solution à un vrai problème. », *La Jaune et la Rouge*, Février 1998.

⁶ distinction décernée par « Le Monde Economie » et le Cercle des économistes.

⁷ DARES, premières synthèses n° 1702 avril 2002

affectées, mais les soldes sont là encore plutôt négatifs. Le plus inquiétant est que les signataires des accords les plus récents (Aubry 2) sont nettement plus pessimistes⁸.

Tabl 6 : Les impacts économiques de la RTT sur leur établissement selon les employeurs
(soldes d'opinion, en points)

Chiffre d'affaires	-9
Productivité	+15
Coût de la main-d'œuvre	-75
Coûts de gestion	-47
Rentabilité	-44
Durée d'utilisation des équipements	+8
Polyvalence	+46
Réactivité	-13
Qualité	-11
Respect des délais	-21
Ensemble	100

Champ : établissements de 5 salariés ou plus, ayant réduit la durée du travail avant février 2001.
Source : DARES-BVA, enquête « 1000 ».

En outre, 58 % des entreprises industrielles connaissaient des difficultés de recrutement au sommet de la croissance (janvier 2001) et encore 35 % aujourd'hui⁹. Ces problèmes sont connus depuis longtemps. Ainsi, dès 2000, la DARES¹⁰, après analyse de données recueillies auprès de 18 entreprises ayant signé un accord « Robien » ou « Aubry offensif », a recensé 3 grandes difficultés :

- 1 – gains de productivité difficiles,
- 2 – annualisation pesante,
- 3 – modération salariale dégradant le climat social de l'entreprise.

Un exploit de la bureaucratie : 157 pages nouvelles de textes

D'autres éléments confirment ces difficultés. Fin 2001, 55 % des entreprises de moins de 20 salariés considéraient que la RTT aura un effet négatif sur leur activité¹¹. En outre, d'après une enquête de la CGPME, 36 % des chefs d'entreprise estiment que l'application des 35 heures a dégradé le climat social de leur entreprise, 66 % que leur entreprise a perdu en compétitivité.

Rappelons en outre que cette mesure oblige les entreprises à intégrer 157 pages nouvelles de textes de loi, décrets et autres règlements, qu'aucun droit à l'expérimentation n'est accordé et finalement que la loi du 19 janvier 2000 remplaçant celle du 13 juin 1998, invalide de nombreux accords précédemment passés. Par ailleurs, il est intéressant de noter que pour assurer le passage à l'euro, les banques, les établissements de crédit, les sociétés de gestion et les entreprises d'investissement ont dû obtenir une dérogation sur la durée du travail¹². Le temps de travail a pu aller jusqu'à 52 heures hebdomadaires¹³. Comme le montre le tableau suivant, les négociations sont une fois sur deux conflictuelles. Dans 15 % des cas, cela va jusqu'à la grève ou le débrayage, dans 7 %, l'entreprise a connu un épisode revendicatif sans arrêt de travail (manifestation, pétition, etc.), et dans 24 % les manifestations de mécontentement étaient du type « rumeur ».

⁸ Les signataires d'accords Robien inversement se distinguent par des appréciations systématiquement plus positives des impacts économiques de la RTT. Ils sont pratiquement aussi nombreux à juger positif que négatif son impact économique sur leur établissement.

⁹ Source : UIMM.

¹⁰ La DARES (Premières synthèses, N° 26, juin 2000),

¹¹ Enquête réalisée par le Cabinet du Conseil Fédéral, d'après *Entreprises et carrières* n° 598 du 20 au 26/11/01.

¹² Liaisons Sociales quotidien n° 13470 du 31/08/01, « Deux décrets et un arrêté fixent le régime dérogatoire à la réglementation du temps de travail en vue du passage à l'euro dans les établissements de crédit, les sociétés de gestions et les entreprises d'investissement. ».

¹³ Il était prévu qu'entre le 1er septembre 2001 et le 31 décembre 2002 :

le contingent d'heures supplémentaires puisse être dépassé

le repos hebdomadaire puisse être accordé par roulement

la durée hebdomadaire maximale de travail calculée sur une période quelconque de 12 semaines consécutives soit portée à 52 heures pour les salariés affectés à la réalisation des opérations liées au passage à l'euro

Tabl 7 : Conflictualité des négociations
En pourcentage de salariés concernés par chaque type de conflit durant la négociation RTT

Grève, débrayage	15
Manifestation, pétition (sans grève)	7
Rumeur, mécontentement	24
Aucune tension	54
Ensemble	100

Champ : établissements de 5 salariés ou plus, ayant réduit la durée du travail avant février 2001.
 Source : DARES-BVA, enquête « 1000 »¹⁴.

Lorsque l'on regarde les statistiques dans le détail, grèves ou manifestations sont plutôt l'apanage des plus grands établissements, surtout quand ils sont dotés d'une représentation syndicale ancienne. Ainsi, moins de 3 % des salariés des établissements employant moins de 50 personnes ont connu une grève lors des négociations « 35 heures », contre 18 % de ceux qui travaillent dans de plus grandes unités.

La mise en œuvre des dispositifs Aubry ne s'effectue pas sans difficulté. Ainsi, fin 2001, seulement 23 % des PMI de moins de 20 salariés étaient prêtes pour le passage aux 35 heures¹⁵. Le phénomène ne concerne donc pas encore les plus petites entreprises. Ainsi, malgré des dispositifs incitatifs spécifiques, fin 2001, 87 % des 2,4 millions d'entreprises françaises (précisément, 91 % de celles de moins de 20 salariés) n'avaient pas réduit leur temps de travail dans le cadre des lois Aubry 1 et Aubry 2¹⁶. L'Observatoire du dialogue social ne dit rien d'autre. Il a interrogé en mars 2000 plus de 400 DRH. Il semble que ce soient les plus petites structures qui s'inquiètent le plus des conséquences de la RTT¹⁷.

5 - Les conséquences sur les salariés

Les salariés ont connu une réelle baisse de leur temps de travail. Compte tenu du calendrier de la baisse de la durée légale, les grandes entreprises sont engagées plus rapidement dans un processus de réduction du temps de travail (RTT) que les petites.

Ainsi, sept salariés sur dix ont connu une réduction de leur durée du travail en dessous de 1 620 heures¹⁸ dans les entreprises de plus de 500 salariés, contre un sur dix dans celles de 10 à 19 salariés.

Tabl 8 : Diminution de la durée effective du temps de travail de la catégorie majoritaire de salariés
En pourcentage de salariés concernés

Inférieure à 2 %	9
De 2 à 6 %	25
De 6 à 10 %	42
10 % ou plus	21
Ne sait pas	3
Ensemble	100

Champ : établissements de 5 salariés ou plus, ayant réduit la durée du travail avant février 2001.
 Source : DARES-BVA, enquête « 1000 »¹⁹.

¹⁴ L'enquête « Attitudes et stratégies des entreprises face à la réduction du temps de travail » (dite aussi enquête « 1000 ») a été menée pour la DARES par l'institut BVA de décembre 2000 à mars 2001 auprès de 977 chefs d'établissements lors d'entretiens en face-à-face d'une durée moyenne d'une heure.

¹⁵ d'après le sondage de la Société Pouey International

¹⁶ enquête du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

¹⁷ Entreprise et Carrières (529) – mai 2000 (1 page).

¹⁸ L'équivalent annuel de 35 heures par semaine correspond à une fourchette allant de 1 580 à 1 620 heures. Le décompte sur l'année dépend en effet du nombre de semaines de congés, du nombre de jours fériés et du nombre de jours travaillés par semaine.

¹⁹ L'enquête « Attitudes et stratégies des entreprises face à la réduction du temps de travail » (dite aussi enquête « 1000 ») a été menée pour la DARES par l'institut BVA de décembre 2000 à mars 2001 auprès de 977 chefs d'établissements lors d'entretiens en face-à-face d'une durée moyenne d'une heure.

Au premier trimestre 2002, la durée hebdomadaire du travail pour les salariés des entreprises de plus de dix salariés, s'établit ainsi à 35,8 heures contre 38,9 heures en 1997. Au 31 mars 2002, plus de trois salariés à temps complet sur quatre travaillent moins de 36 heures par semaine.

Un salarié à temps complet sur trois travaille dans une entreprise ayant mis en place la modulation du temps de travail tout en ayant réduit la durée du travail²⁰. On note une grande disparité selon les secteurs d'activité²¹ et selon la taille de l'entreprise²². Fin 2000, la durée annuelle moyenne du travail des salariés à temps complet (hors cadres au forfait en jours) s'établit à 1 651 heures. Elle est de 1 607 heures dans les entreprises ayant réduit la durée du travail, contre 1 735 dans les autres.

Introduit par la loi Aubry du 19 janvier 2000, le forfait en jours concerne 40 % des cadres dans les entreprises ayant réduit la durée du travail après cette date. Sa durée moyenne est de 212 jours.

Aussi, à la fin de l'année 2000, plus de deux ans et demi après le vote de la première loi « Aubry », les 35 heures concernent près d'un salarié sur deux. Sur un champ de 15,1 millions de salariés potentiellement concernés dans les secteurs concurrentiels, environ 7,6 millions travaillent dans des entreprises déjà passées à 35 heures²³. Cela touche toutes les catégories professionnelles. Ainsi, d'après une enquête de fin 2001²⁴, en France, 46 % des managers ont droit à la RTT et en profitent et 33 % y ont droit mais ne peuvent la mettre en pratique.

le ralentissement ou la disparition des hausses de salaires

Les rémunérations sont à terme négativement touchées par les lois Aubry. Sept accords sur dix prévoient une compensation salariale. Peu la limitent à certaines catégories, envisagent une compensation partielle ou encore n'en prévoient explicitement aucune. Cependant, un quart des accords reste muet sur ce sujet. Près de trois accords sur dix prévoient l'évolution future des salaires, il s'agit alors sept fois sur dix d'un gel plutôt que d'une modération. En cas de gel, les négociateurs précisent le plus souvent la période pendant laquelle les rémunérations seront bloquées : elle va, en général, de un à trois ans, et dans plus de la moitié des cas le gel est de deux ans.

Tabl 9 : Variations de la rémunération selon le dispositif législatif de la RTT

	Impact sur la rémunération					
	Aucun impact	Baisse	Gel	Modération	Hausse	Ensemble
Pourcentage des salariés	31,0 %	12,0 %	48,2 %	4,6 %	4,2 %	100,0 %

Source : RTT et Modes de Vie, MES-DARES.

²⁰ Dans les entreprises employant plus de 20 salariés, la modulation permet de mieux répartir les heures travaillées sur l'année et d'éviter ainsi les heures supplémentaires en cas de pics d'activité. Mais ces deux modes d'ajustement du temps de travail à l'activité entretiennent des liens plus complexes : ils sont parfois substituables entre eux, parfois aussi complémentaires.

²¹ La durée moyenne de travail est de :
37,42 heures dans les services aux particuliers
37,21 heures dans la construction
34,91 heures dans l'énergie

²² 36 % des salariés dans des entreprises de 20 à 49 salariés travailleraient plus de 39 heures/semaine. En revanche, dans les entreprises de 500 salariés et plus, 85 % travailleraient moins de 36 heures.

²³ *Premières Synthèses*, Février 2002 - N° 06.3

²⁴ D'après la 4^e enquête, « Chronopost international et Ipsos ». 8600 personnes (européens, américains et japonais) et 1300 « managers » ont été interrogés. Dernier trimestre 2001.

D'autres éléments montrent que les augmentations sont bien prisonnières des 35 heures. D'après l'enquête du Cabinet Hay Management, les dépenses effectives affectées aux augmentations de salaire diminuent²⁵. Sur l'ensemble des entreprises concernées, on observe également une augmentation moins importante des salaires de base, la différence avec les autres étant de l'ordre de 1 % sur deux ans²⁶.

On constate de même une forte diminution des heures supplémentaires dans les entreprises passées au 35 heures. Fin 2000, le nombre moyen d'heures supplémentaires par salarié est en nette diminution dans les établissements ayant appliqué le dispositif Aubry. Alors qu'il était avant la RTT comparable à celui des autres établissements, soit environ 4 heures par trimestre, la baisse est de 2,0 heures du 4^{ème} trimestre 1998 au 4^{ème} trimestre 1999, alors que dans les établissements restés à 39 heures, à structure par taille et secteur identique, le recul est de 0,2 heure. Il semble donc que la mise en œuvre de dispositifs de modulation des horaires et les nouvelles organisations du travail associées à la RTT aient permis de réduire le volume d'heures supplémentaires.

Ce point sur les salaires est fondamental. Avant 1997, les Français plébiscitaient les hausses de revenus. C'est ce que montre l'évolution du partage des gains de productivité. Ceux-ci sont passés de 4 % en 1970 à 2 % en 1995. En début de période il était donc possible de réduire de 2% le temps de travail par an et d'augmenter le pouvoir d'achat par tête de 2%. Dans le milieu de la décennie 1990, on observait une stagnation de la durée de travail annuelle effective et donc un gain par tête de 2% l'an, traduisant le fait que, dans une période où la productivité horaire, donc les gains de rémunération du travail, baissent, le pouvoir d'achat est préféré aux loisirs. Une étude du CREDOC montre également que les deux tiers des salariés privilégient encore le pouvoir d'achat au temps libre. En diminuant autoritairement la durée du travail, les lois Aubry ont donc privé de nombreux ménages de pouvoir d'achat, sans leur donner la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires pour compenser leur baisse de revenus.

Les 35 heures = montée du stress des salariés

Les conditions de travail se dégradent. Les « pointeuses ou badgeuses » pour les cadres, ou aux décomptes auto-déclaratifs²⁷ que les entreprises, pour répondre aux lois Aubry I et II, mettent en place sont autant de symboles de cette dégradation.

**Tabl 10 : Transformations des conditions de travail
En pourcentage**

	Pourcentage de salariés concernés	Évolution des conditions de travail		
		amélioration	Sans Changement	Dégradation
Ensemble	100,0	26,4	45,6	28,0
Exigence de polyvalence accrue	48,4	27,1	37,4	35,5
A moins de temps pour les mêmes tâches	41,9	20,7	34,9	44,4
Plus stressé dans son travail	31,7	11,8	24,5	63,7
Nouvelles tâches en plus	22,5	20,9	32,2	46,9
Travail moins soigné	10,1	10,5	21,6	67,9
S'organise mieux dans son travail	25,6	42,4	35,0	22,6
A plus d'autonomie dans son travail	15,8	39,8	33,2	27,0

²⁵ Entreprise et Carrières (531) – mai – juin 2000 (1 page).

²⁶ *Premières Synthèses*, Décembre 2000 - N° 50.2.

²⁷ Entreprises et carrières N° 559 du 16 -22/01/01.

Le bilan lorsque la RTT est associée à un accroissement des effectifs				
Effectifs en hausse dans l'unité de travail	50,4	33,0	43,4	23,6

Lecture : au total, 48,4 % des salariés déclarent devoir faire preuve de plus de polyvalence dans leur travail. Parmi eux, 27,1 % constatent une amélioration et 35,5 % une dégradation de leurs conditions de travail.
Source : RTT et Modes de Vie, MES-DARES.

La DARES²⁸ confirme l'évolution dans une enquête de début 2000 : 59 % des salariés à temps complet ayant connu une RTT ont constaté une « amélioration de leur vie quotidienne », 13 % ont constaté une « dégradation », 28 % n'ont pas constaté de changement. Les cadres sont plus satisfaits (66 %). Quant aux conditions de travail, 26 % ont constaté une « amélioration », 28 % ont constaté une « dégradation ». Les salariés estiment que la mise en place de la RTT a entraîné d'abord, une exigence de polyvalence accrue (48 %), moins de temps pour les mêmes tâches (42 %), plus de stress au travail (32 %) et de nouvelles tâches en plus (23 %).

Tabl 11 : Évolution des conditions de travail selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle
En pourcentage

Sexe	Catégorie socioprofessionnelle	Conditions de travail		
		Sans amélioration	Dégradation	Changement
Hommes	Cadre	29,2	42,9	27,9
	Intermédiaire	30,9	40,0	29,1
	Qualifié	24,3	47,3	28,4
	Non qualifié	24,2	48,5	27,4
	Ensemble	27,0	44,8	28,3
Femmes	Cadre	42,4	39,3	18,4
	Intermédiaire	21,3	50,9	27,8
	Qualifié	25,2	49,2	25,5
	Non qualifié	20,9	43,7	35,4
	Ensemble	25,1	47,7	27,2
Ensemble	26,4	45,6	28,0	

Lecture : 64,9 % des cadres de sexe masculin ont constaté une amélioration de leur vie quotidienne depuis la mise en oeuvre de la RTT.
Source : Enquête « RTT et Modes de Vie », MES-DARES.

Les conditions de travail se dégradent pour 44,8 % des hommes et 47,7 % des femmes. Cela est d'autant plus marqué que les qualifications sont faibles. Le rapport Viard²⁹ donne des éléments de réponse à ce constat. Il relève des différences de modalités de RTT selon les statuts et en particulier une inégalité d'accès aux journées et aux demi-journées. Deux extrêmes apparaissent. D'un côté, les ouvriers sont très nombreux à n'avoir qu'une réduction journalière du temps de travail alors que d'un autre, les cadres supérieurs bénéficient exclusivement de jours de vacances et de demi-journées.

Les Français les moins qualifiés peu satisfaits du passage aux 35 heures

Les salariés les plus satisfaits sont ceux qui bénéficient d'une ½ journée ou d'une journée à prendre régulièrement. **Il faut constater une dégradation de la vie quotidienne pour 20,4 des emplois féminins non qualifiés. Les faibles revenus sont clairement moins favorisés par ces dispositifs.** Par exemple, les salariés travaillant encore 39 heures et voulant passer au temps partiel sont obligés de diminuer leur temps de travail à 28 heures pour bénéficier de l'Allocation Parentale d'Éducation (APE) au lieu de 32 heures auparavant³⁰.

Tabl 12 : Amélioration de la vie quotidienne selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle
En pourcentage

Sexe	Catégorie socioprofessionnelle	Vie quotidienne		
		Sans amélioration	Dégradation	Changement
Hommes	Cadre	64,9	6,7	28,4
	Intermédiaire	57,1	13,4	29,3
	Qualifié	56,5	14,3	29,2
	Non qualifié	57,2	15,4	27,4

²⁸ Premières synthèses n° 21 – 1 mars 2001. Enquête réalisée par la DARES, entre novembre 2000 et janvier 2001 auprès d'un échantillon de 1618 salariés à temps complet ayant connu une RTT depuis plus d'une année.

²⁹ J. Viard, « les premières conséquences de la RTT sur le temps libre, la vie familiale et le commerce » CNRS, rapport au Ministre du Travail, remis le 14/12/01.

³⁰ Liaisons Sociales Quotidien – N° 13197 6 17/07/2000.

	Ensemble	58,4	12,7	28,9
Femmes	Cadre	72,5	8,0	19,5
	Intermédiaire	73,3	7,4	19,3
	Qualifié	60,4	14,0	25,6
	Non qualifié	40,2	20,4	39,5
	Ensemble	61,0	13,0	26,0
Ensemble	59,2	12,8	28,0	

Lecture : 64,9 % des cadres de sexe masculin ont constaté une amélioration de leur vie quotidienne depuis la mise en oeuvre de la RTT.
Source : Enquête « RTT et Modes de Vie »³¹, MES-DARES.

D'autres problèmes demeurent trop peu évoqués comme le travail illégal qui risque d'augmenter. Les salariés disposent en effet de temps libre, mais avec une diminution de leurs heures supplémentaires, ils voient leur pouvoir d'achat diminuer³². Au total, les Français ont un jugement réaliste sur cette mesure. Selon un sondage³³, 62 % des français pensent que les 35 heures ont un impact plutôt négatif sur l'économie. 38 % estiment que la vie quotidienne a été améliorée grâce à ce dispositif. **Un dernier sondage est particulièrement éclairant : 76 % des français souhaitent l'assouplissement des 35 heures et la possibilité pour les entreprises de recourir davantage aux heures supplémentaires³⁴, ne serait-ce que pour pouvoir le cas échéant, « travailler plus pour gagner plus ».**

Conséquences sur l'économie du pays

1 - Les 35 heures ne réduisent pas le chômage

Le chômage a peu baissé alors que c'était le premier objectif de la mesure.

Avec 9,2 % de chômage, la France est l'avant dernier élève de la classe européenne. Son taux de chômage est de 1,6 points plus élevé que la moyenne européenne. Depuis juin 1997, 8 pays européens ont réduit plus fortement le chômage que la France, sans réduire le temps de travail. Actuellement plus de la moitié des pays européens connaît une situation de plein emploi, leur taux de chômage étant inférieur ou égal à 5 %. Il existe donc de véritables exemples à méditer. Les remèdes au sous-emploi sont à chercher hors de nos frontières, pas dans notre corpus idéologique national.

2 - L'attractivité du territoire remise en cause

Depuis 1997, on assiste à une accélération des délocalisations et à une chute très sévère de l'attractivité du territoire. Plus précisément, lorsque l'on regarde les palmarès en terme d'accueil d'investissements étrangers, la France recule sensiblement. De 1970 à 1998, la France et le Royaume-Uni se disputaient la première place parmi les pays d'accueil européens. Devant eux, au sein de l'OCDE, ne figuraient que les Etats-Unis. Depuis 1999, le recul est net, la France est désormais devancée par la Suède et l'Allemagne. En 2000, pour les investissements directs en provenance de l'étranger, la France n'occupe plus que le 7ème rang, derrière les Etats-unis,

³¹ Entre novembre 2000 et janvier 2001, 1 618 salariés ayant connu une RTT depuis au moins un an ont été interrogés en face à face à leur domicile sans que leurs employeurs soient sollicités.

³² Liaisons Sociales Magazine – mai 2000 (4 pages).

³³ Sondage IFOP réalisé par téléphone auprès d'un échantillon de 930 personnes de plus de 18 ans, en décembre 2001.

³⁴ Sondage exclusif CSA – France 3 – Radio France – Orange, réalisé par téléphone le 14 juin 2002, auprès d'un échantillon national représentatif de 1002 personnes âgées de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas.

l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Union Belgo-luxembourgeoise, le Canada et les Pays-Bas. A l'inverse, en 2000, au sein des pays de l'OCDE, la France devient le deuxième pays investisseur à l'étranger, derrière le Royaume-Uni, et précède même les Etats-Unis. Elle était au troisième rang en 1999 et au quatrième en 1998. Avant cela, son rang oscillait entre le 4^{ème} et le 6^{ème}, les pays la précédant étant, suivant les années, les Etats-unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Japon, ou les Pays-Bas.

Le recul de l'accueil des investissements étrangers en France montre que l'attractivité du territoire français baisse. L'accélération plus importante que chez ses partenaires de l'internationalisation des entreprises françaises le confirme.

L'étude publiée le lundi 24 juin 2002 par le cabinet Ernst & Young ne dit pas autre chose. L'enquête, réalisée entre les 13 et 27 mars 2002 auprès de 200 dirigeants mondiaux, montre que quatre décideurs sur dix estiment que la situation de la France s'est dégradée en 2001 *"en tant que site d'implantation et de développement"*. Seul un tiers voit une amélioration se profiler dans les trois prochaines années. Résultat : moins d'une entreprise interrogée sur deux prévoit de s'y implanter ou d'y développer ses activités. *"Les responsables des implantations internationales remettent en question la capacité de la France à être un site stratégique"*, souligne le document. Les intentions déclarées sont inquiétantes : 43 % des dirigeants américains envisagent de délocaliser une partie de leurs activités françaises vers un autre pays européen. Tout comme près de 20 % des entreprises européennes et françaises. Ces délocalisations envisagées ne sont pas forcément totales. Elles peuvent concerner une plateforme logistique, un siège social, un département comptable... *"Le pays s'est un peu endormi, résume Patrick Gounelle, président d'Ernst & Young France, il n'a plus le monopole des atouts qu'il avait auparavant."* L'Allemagne réussit, malgré la crise économique qu'elle traverse, à maintenir une image plus attractive pour les investisseurs américains, preuve, commente-t-il, que *"son marketing est bien mieux réussi"*³⁵.

Que manque-t-il à la France pour être plus attractive d'après Ernst & Young ?

- **Les points favorables** : la qualité de vie, la fiabilité de ses infrastructures de transport et de télécommunications, la qualité de ses scientifiques, son implantation au centre de l'Europe.
- **Les points défavorables** : L'environnement législatif, les coûts salariaux, les charges fiscales des entreprises, la faible flexibilité du droit du travail, la lourdeur de ses réglementations.

3 - L'effondrement de la création d'entreprises

C'était une conséquence prévisible des 35 heures, et elle a bien eu lieu. Nous savons tous que ce sont les entreprises qui se développent qui créent un cercle vertueux et entraînent la création de nouvelles entreprises, autant que les innovations technologiques, à condition qu'elles aient les moyens financiers de leur croissance.

L'existence d'une « atmosphère entrepreneuriale », fondée sur l'encouragement des entrepreneurs, la simplification des textes, le respect des administrations à l'égard des hommes et femmes d'entreprises, une fiscalité stimulante, permet d'accélérer les créations d'entreprises. Le gouvernement socialiste s'est comporté en adversaire des « entrepreneurs ». Quel autre résultat pouvait-il attendre ?

La création d'entreprises s'est écroulée pour les entreprises employant des salariés, pour les entreprises du commerce, de l'Industrie et des transports, ceci en dépit de conditions macro-économiques favorables.

³⁵ Déclaration au *Monde* du 25 juin 2002.

**Tabl 13 : Création d'entreprises par catégorie
(base 100 en 1993)**

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Total France Métropolitaine	100	107	104	100	98	97	98	99	98
Commerce	100	107	101	95	92	88	87	82	80
Services aux particuliers et HCR*	100	106	104	103	103	102	105	103	104
Services aux entreprises	100	107	108	105	105	105	108	121	121
Construction	100	113	110	104	101	99	104	119	117
Éducation/santé	100	104	102	104	103	106	107	109	111
Industrie	100	105	100	91	86	82	79	76	74
IAA (commerce de bouche)	100	112	110	110	105	103	101	95	93
Transports	100	106	104	95	100	96	89	69	66
Immobilier	100	110	103	96	102	109	123	128	126
0 salarié	100	109	108	103	104	102	104	106	105
1 à 2 salariés	100	105	98	96	87	87	86	84	85
3 salariés et plus	100	98	88	85	79	81	78	82	82

Source : ANCE
Comparaison internationale à l'IFRAP.

4 - Des coûts astronomiques et des résultats faibles

Les administrations ont évalué la création d'emploi dans une fourchette de 200 à 300 000. Elles ont sous-estimé les effets d'aubaines (les emplois de toute façon créés), les effets de ralentissement de la croissance dû à une rentabilité et une compétitivité décriées qui, in fine, vont diminuer les carnets de commande. Elles ne prennent pas en compte également les destructions d'emplois dues à l'augmentation du SMIC et au relèvement des prélèvements. Ainsi, Pour Pierre Cahuc³⁶, Prix du meilleur jeune économiste français de 2001, qui commentait les chiffres d'une étude similaire de la DARES, il y a deux ans, « *il n'existe aucune raison sérieuse de penser que ces chiffres signifient que la réduction de la durée du travail a créé des emplois. Tout d'abord, les entreprises embauchent en permanence. Il y a environ 4 millions d'embauches chaque année en France. Les embauches réalisées grâce à la loi Aubry ne représentent donc au mieux que 3 % de celles observées traditionnellement. Le marché du travail est caractérisé par un intense processus de réallocation de la main-d'oeuvre qui implique qu'un surplus d'embauches ne se traduit pas nécessairement par un accroissement de l'emploi, car les sorties de l'emploi sont pratiquement aussi nombreuses et plus fluctuantes que les embauches. Certes, la loi Aubry contraint les entreprises qui signent les accords à maintenir leur effectif pour une durée minimale de deux années. Cependant, l'extrême variabilité des effectifs des entreprises ne peut que susciter des doutes sur la possibilité de respecter systématiquement de tels engagements. Comment les entreprises confrontées à des difficultés imprévues vont-elles pouvoir honorer leurs engagements ? Ensuite, chaque année, une proportion significative des entreprises a un effectif qui croît dans des pourcentages supérieurs à ceux imposés par la loi Aubry lors de la signature d'accords prévoyant des accroissements d'effectifs. Il est donc hautement vraisemblable qu'une forte proportion des embauches effectuées dans le cadre de la loi Aubry aurait été réalisée de toute façon. D'autre part, nul ne peut exclure que des emplois soient détruits, à terme, par le poids du financement de la loi Aubry* ».

Tabl 14 : Evaluation des effets sur l'emploi et les finances publiques de la RTT et de la baisse des charges, à dépense publique égale

Mesure	RTT	Baisse de charge
MdF ou emplois		
Coût ex-ante (1)	75 MdF	75 MdF
Effet emploi (2)	225 000	300 000
Effet sur le PIB (3)	+ 20 MdF	+ 100 MdF
Recettes fiscales supplémentaires (4) = (3) * taux de prélèvement	+ 10 MdF	+ 50 MdF
Coût net ou ex-post (5) = (1) - (4)	65 MdF	+ 25 MdF
Emploi détruit par le financement net (6)	100 000	50 000
Effet SMIC (7)	75 000	0

³⁶ Pierre Cahuc (1999), « Comment déterminer l'impact sur l'emploi de la loi Aubry ? », *Le Monde*, mardi 26 octobre 1999.

Effet net sur l'emploi (8) = (2) - (6) - (7)	50 000	250 000
--	--------	---------

Source : Fondation Concorde, Tristan Mociinikar.

Les économistes de la Fondation Concorde proposent, avec toutes les réserves nécessaires, une évaluation comparée des effets sur l'emploi et les finances publiques de la baisse des charges et de la réduction du temps de travail, à dépenses publiques égales. Une hypothèse favorable sur la création brute d'emploi aux environs de 225 000 par la réduction du temps de travail ne débouche en réalité que sur 50 000 emplois³⁷. En effet, il faut y soustraire la destruction d'emplois due aux financements et au renchérissement du coût du SMIC. La mesure coûterait environ 75 MdF (11 Md€). Pour le même coût, par une autre mesure structurelle, la baisse des charges sur les bas salaires (franchise ou ristourne), serait plus efficace avec 250 000 emplois nets. Pour cette mesure l'effet brut est plus important et les atténuations sont plus faibles.

Le bilan est donc clair. En net, 75 MdF permettent de créer 50 000 emplois par la RTT et 250 000 (fourchette basse) par les baisses de charges. Ne pouvait-on pas le prévoir ?

Le coût de la réduction du temps de travail pour les finances publiques

Le Sénat a suivi de près la question du financement de la réduction du temps de travail³⁸. C'est grâce à lui que le grand public sait que les 35 heures induisent un coût exorbitant - 72 milliards de francs en 2000, 92 milliards de francs en 2001, environ 120 milliards de francs à terme et qui n'avait pas été prévu par le gouvernement et ses services. « Ceux-ci, au contraire, avaient élaboré un scénario affichant la neutralité de la réduction du temps de travail sur les finances publiques, dès lors que les régimes sociaux, au nom de la théorie des « retours » financiers des 35 heures, contribuaient au financement de ce dispositif. »³⁹ La Direction de la Prévision, le 27 janvier 1999, pensait encore que la RTT allait induire un solde positif pour les finances publiques cumulé sur la période 1998-2002 de 15,5 MdF. Le gouvernement aurait donc élaboré des projets de lois, devenus les « lois Aubry », avant de connaître précisément la façon d'assurer le financement du dispositif qu'il proposait, les premières prévisions sur le coût des 35 heures se révélant en effet totalement erronées et les montants réels exorbitants.

En résumé, notre pays a réussi l'exploit de prélever chaque année des dizaines de milliards de francs sur la richesse nationale pour contribuer à ralentir notre capacité à créer cette richesse nationale.

³⁷ La Fondation Concorde dispose d'un outil d'évaluation macro-économique de l'effet des mesures structurelles, conçu par Tristan Mociinikar, Ingénieur en chef des mines et docteur en économie. Avec cet outil, il est possible d'évaluer les effets nets de la RTT et des les comparer avec la baisse des charges sur les bas salaires.

³⁸ Joseph OSTERMANN, "financement et l'application par l'État, ainsi que les effets sur l'emploi, de la réduction du temps de travail", rapport d'information du Sénat, N° 414, 26 juin 2001

³⁹ Son travail a été réalisé à partir de l'analyse des notes de la Direction de la Prévision et de la Direction du Budget du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, ainsi que de celles de la Direction de la Sécurité Sociale du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

Conclusion : les 35 heures, régression sociale

Nous sommes, constatons-le avec tristesse, un des derniers pays au monde, le seul parmi les pays développés, encore sous la menace de telles décisions idéologiques destructrices.

Dans cette affaire tout le monde a perdu. Le pouvoir d'achat et la rentabilité des entreprises sont touchés négativement, la création d'emplois est très faible. Le doute s'est installé à cette occasion sur l'avenir de la France. Notre pays aura de plus en plus de mal à tenir son train de vie, sans même parler des bombes à retardement qu'il faudra bien désamorcer, comme la mise en place des 35 h dans la fonction publique, notamment les hôpitaux, dont on mesure chaque jour la dégradation du fonctionnement. Pour les entreprises publiques, parapubliques, ou les collectivités locales, autant que pour les entreprises privées de petite taille, l'addition est déjà lourde. Les impôts locaux s'en ressentent fortement.

En poussant la France vers un équilibre bas - durée effective du travail plus courte, peu d'emploi, salaires plus faibles que ce qu'ils auraient pu être, service de plus basse qualité, perte de compétitivité – c'est tout le pays qui s'est recroquevillé.

Les différents points abordés montrent que la réforme des 35 heures constitue bien une régression sociale. Retenons que cette mesure a aussi dégradé les conditions de travail de ceux pour qui elles étaient instituées, les plus modestes : les ouvriers et les employés non qualifiés, réduisant de surcroît à court et moyen terme leur pouvoir d'achat. Pour une autre catégorie de salariés, l'aspiration naturelle à plus de loisirs, en particulier pour les cadres, peut elle prendre des proportions peu compatibles avec les réalités d'une économie ouverte sur le monde ? Nous prenons le risque de devenir tous des consommateurs au pouvoir d'achat déclinant.

La montée du "désintérêt des élites", entrepreneurs et créateurs, pour investir dans l'économie de notre pays constitue un autre aspect négatif non quantifiable, assez souvent nié ou minimisé par ceux qui nous gouvernaient, car dérangeant. La réputation renforcée par les 35 heures obligatoires d'une bureaucratie administrative défavorable aux entrepreneurs, la loi de modernisation sociale, toute cette atmosphère aux relents marxistes auront eu les conséquences les plus graves. Mois après mois, les Français découvrent avec inquiétude les effets multiples et décalés de ces politiques : des usines qui ferment, d'autres qui partent, et peu ou pas de création pour les remplacer.

C'est aussi l'origine de ce mouvement invisible qui voit les détenteurs de capitaux, les porteurs de projets, s'installer chez nos voisins plus accueillants.

Il est temps de revenir à plus de bon sens et à plus d'ambitions pour les Français, comme cela est entrepris depuis juin 2002.

Notre premier objectif, au-delà de la mise à plat de ces 35 heures, devrait être de chercher à réintégrer au cœur des forces vives du pays deux groupes d'exclus victimes des dérives idéologiques et de l'échec des méthodes socialistes : ceux dit "d'en haut", les familles que les impôts ont fait fuir, les entrepreneurs et les porteurs de projets qui se sont depuis plusieurs années installés à l'étranger pour y vivre et y travailler librement. Il se comptent aujourd'hui en

milliers. Il faut les inciter à rentrer au pays et le gouvernement doit avoir le courage de prendre les mesures nécessaires pour qu'ils participent ici, chez eux, à notre prospérité.

Dans le cas contraire, si nous renonçons, d'autres partiront et nous n'aurons alors que peu de chances de réinsérer dans le monde du travail le deuxième groupe d'exclus, ceux dit "d'en bas", ceux qui souffrent du chômage et de la pauvreté, ceux pour qui il est de plus en plus difficile de trouver un emploi, et qui doivent être la préoccupation constante de notre société.

Pour ces nouveaux permanents du chômage, jeunes et vieux, la compassion et les bonnes paroles ne suffiront jamais. Seuls le travail de tous et un grand nombre d'entreprises nous permettront, en retrouvant notre prospérité, de leur redonner espoir. Nous devons sans cesse l'expliquer.